

Gamme
PROTECTION

Édition 2022



———— VOTRE PARTENAIRE POUR L'AVENIR ————

BVS, VOTRE DISTRIBUTEUR DE PROXIMITÉ



Depuis 1992, Bourgogne Viti Service cultive la proximité au monde viticole.

Spécialisés dans l'accompagnement régulier de la vigne à la cave, nous distribuons des produits pour la vigne (BO 10205 - Distribution de produits phytopharmaceutiques aux professionnels) ainsi que des produits vinicoles, et nous vous proposons également des services adaptés et personnalisés : service météo, mise à disposition d'outils d'aide à la décision, observation à la parcelle, bulletin technique, etc.

Nos 4 magasins, implantés au cœur du vignoble de Bourgogne, vous proposent une gamme très complète de produits pour la vigne, l'élaboration et l'élevage du vin, son conditionnement ainsi que son marketing.

NOS SERVICES AU QUOTIDIEN

SERVICE MÉTÉO

BVS vous propose un **service météo connecté et simple d'utilisation**. Grâce à nos **65 capteurs** répartis en côte de Nuits, côte de Beaune et côte chalonaise, **gagnez du temps, optimisez vos traitements, prévenez les dégâts liés au gel**.

Disponible sur PC et smartphone



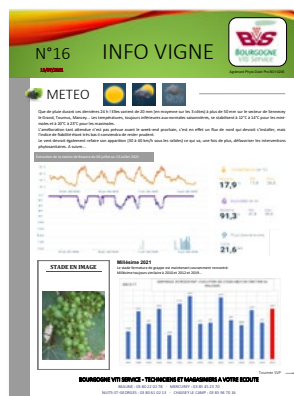
Situation **en temps réel** dans vos parcelles



DES INFOS VIGNE

Dans le cadre d'une utilisation raisonnée des produits phytosanitaires, BVS établit un bulletin d'information **chaque semaine durant toute la période végétative** (début Avril jusqu'à mi-Août environ).

Ce bulletin, intégrant la viticulture conventionnelle et biologique, permet aux viticulteurs d'être informés sur la situation parasitaire du vignoble suivant les observations réalisées et de les conseiller en temps réel.

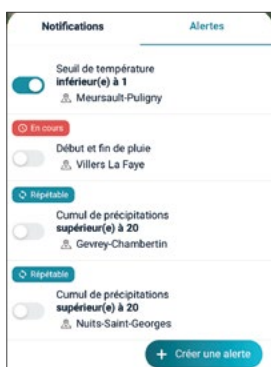


- Situation météo, stade moyen en images.
- Synthèse des pressions maladies, préconisations et conseils (biocontrôle), informations pratiques sur l'utilisation des produits phytosanitaires.
- Prévisionnel des pressions maladies via des outils d'aide à la décision (OAD).
- Envoi hebdomadaire des bulletins sur votre boîte mail

Station météo

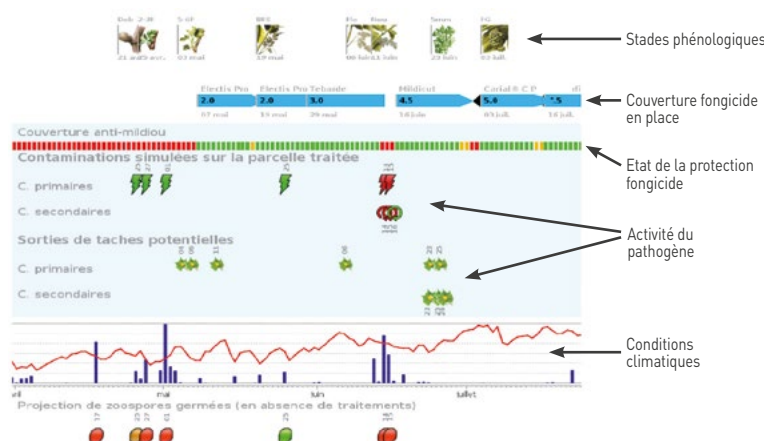
Capteur gel

Mises à jour toutes les 11 minutes
Précision de 0,15°C



Alertes personnalisables !

UN SUIVI RAISONNÉ DU VIGNOBLE



Afin de vous aider à raisonner vos interventions, BVS vous propose un **suiti à la carte** appuyé par modélisation des maladies (mildiou et oidium) de votre secteur. Ainsi, vous aurez **une vision synthétique de la situation sanitaire, un support d'enregistrement de vos pratiques et une interactivité avec votre technicien**.



Le millésime 2021 sera à marquer à l'encre rouge...

Rien n'aura épargné le vignoble bourguignon durant cette campagne ! Les 3 matinées de gel (6, 7 et 8 avril 2021) auront provoqué des dégâts considérables ; les températures sont dignes d'une gelée d'hiver puisqu'elles varient entre -4°C et -7°C par endroit. Toute la profession est mobilisée pour lutter contre cet événement climatique sans précédent.

Les conséquences sont sans appel. Quelques heures suffisent pour estimer les pertes : 50 à 90% de destruction en moyenne sur chardonnay et 30 à 60% en moyenne sur pinots. Cet incident résonne comme un coup de massue dans les exploitations, qui ont déjà subi deux années avec de faibles récoltes (rappelons-nous que 2019 et 2020 furent marquées par des épisodes caniculaires successifs).

Nous nous apercevrons plus tard que les moyens de lutte mis en place (bougies) auront cependant limités la baisse des températures et évités ainsi une destruction plus importante.

Les semaines suivantes ne favorisent pas la reprise de végétation, la moyenne des températures reste basse (12°C), les stades observés sont très hétérogènes au sein d'un même pied et le resteront durant toute la campagne.

Le stade floraison est atteint à la mi-juin. Les conditions météo sont alors mitigées et les prévisions ne sont pas très réjouissantes...

En effet, c'est une succession de dégradations pluvieuses qui animent la quasi-totalité de l'été 2021. Nous devons faire face, après la gelée du mois d'avril, à une série de précipitations : 180 à 220 mm sont enregistrés durant la période estivale.

Les attaques de Mildiou et d'Oïdium se succèdent, dignes des années les plus difficiles : 2012, 2013... Les pertes de récolte sont régulièrement observées et la protection phytosanitaire est un véritable challenge pour toute la profession.

Septembre ne fera finalement pas mieux et sera la continuité de cet été exécrable : 80 mm de précipitations en moyenne durant les vendanges, beaucoup trop pour garantir une qualité exemplaire avec nos cépages sensibles...

2021 aura été également l'année des adaptations.

C'est au 1^{er} janvier 2021 que le texte sur la séparation de la vente et du conseil est entré en vigueur. À partir de cette date, les distributeurs ne sont donc plus autorisés à conseiller des produits phytosanitaires de synthèse. Une exception subsiste néanmoins pour les produits de biocontrôle éligibles CEPP. Dans ce cas uniquement, la distribution est autorisée, et même encouragée, à conseiller ces moyens de lutte contre les maladies et ravageurs du vignoble.

Depuis plusieurs années, la volonté sociétale relayée par les différents gouvernements nous impose des règles de protection phytosanitaire drastiques. Ce millésime nous rappelle, à sa manière, que nous devons être vigilant car la suppression de nombreuses solutions n'est pas sans conséquence, et ce malgré les résultats encourageants des produits alternatifs et/ou biocontrôlés.

SOMMAIRE

 Les services BVS	p. 2
--	------

Réglementation et bonnes pratiques

Certiphyto	p. 6
Transport des PPP	p. 6
Pulvérisateur	p. 6
Épandages phytosanitaires	p. 7
Gestion des déchets	p. 8
Protection, sécurité et environnement	p. 9
Classification et étiquetage	p. 10
Mélange de produits	p. 11

Protection des cultures

 Mildiou	p. 14
 Oïdium	p. 16
 Black Rot	p. 18
 Botrytis	p. 18
 Insecticides/Tordeuses	p. 20
 Herbicides	p. 20
 Biostimulants/Anticarentiels	p. 22
 Divers	p. 23

Viticulture biologique

Techniques et procédés	p. 26
Produits avec AMM	p. 28
Apport au sol	p. 28
Apport foliaire	p. 29

Conjuguiez efficacité et environnement

L'INNOVATION PAR VIVAGRO

DES PRODUITS PERFORMANTS ISSUS DE LA CHIMIE VERTE, RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT, DES UTILISATEURS ET DES CONSOMMATEURS.



Essen'ciel®

Fongicide, insecticide et acaricide naturel à base d'huile essentielle d'orange douce.

Curatif de contact unique à action rapide.

AMM N°2090127

✓ Produit de contact non soumis à l'apparition de résistances.

✓ Liste Biocontrôle

✓ Compatible avec la présence d'auxiliaires

✓ Exemption de LMR et DAR 1 jour

Usages	Dose maximale en L/ha % V/V AVEC LE VOLUME D'EAU MAXIMAL PRATIQUE	Stades d'Application	Nb. Max. de Traitements par Ha / An	Zone Non Traînée (m)	D.A.R (jours)
Oïdium	1,6 L/ha (0,8 % CALCULÉ SUR LA BASE DE 200 L/ha)	BBCH 12-77	6	5	1
Mildiou	1,6 L/ha (0,8 % CALCULÉ SUR LA BASE DE 200 L/ha)	BBCH 12-77	6	5	1
Cicadelles	1,6 L/ha (0,8 % CALCULÉ SUR LA BASE DE 200 L/ha)	BBCH 40-89	6	5	1
Thrips	1,6 L/ha (0,8 % CALCULÉ SUR LA BASE DE 200 L/ha)	BBCH 12-89	6	5	1
Erinose	2 L/ha (1 % CALCULÉ SUR LA BASE DE 200 L/ha)	BBCH 40-49	2	5	1



la nature au service de vos cultures



FONGICIDE de biocontrôle



Lucifere®

Un soufre d'enfer

La solution soufre liquide haute performance facile d'utilisation grâce à une micronisation optimisée et des co-formulants spécifiques.

EFFICACITÉ

BIOCONTRÔLE

SÉCURITÉ



Lucifere® : AMM : 2190198 (Medol), Composition : 800 g/L soufre, formulation : suspension concentrée (SC) - Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez «Ecophyto». Lire attentivement l'étiquette du produit avant toute utilisation ou consulter le site www.phyτευrop.com. Agrément numéro IF01755 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. 11/2021

phyτευrop®

83 avenue de la Grande Armée
75782 PARIS CEDEX 16

EUH208 Contient de la 1,2 benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.



RÉGLEMENTATION

& bonnes pratiques

CERTIPHYTO

Le certiphyto atteste de connaissances suffisantes pour utiliser les produits phytosanitaires en sécurité et en réduire leur usage. Tout utilisateur ou distributeur de produits phytopharmaceutiques à des fins professionnelles doit posséder un certificat d'aptitude obligatoire.

Délivré par la DRAAF en partenariat avec France AgriMer et le Ministère de l'Agriculture, ce certificat doit également être présenté pour l'achat de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel.

Depuis septembre 2016, la durée de validité est de 5 ans pour tous les professionnels.

En 2022, il faudra donc renouveler les certificats individuels de produits phytopharmaceutiques ayant été délivrés en 2017.

Soyez vigilant sur la date de validité de votre certiphyto, et pensez à demander son renouvellement **6 mois avant sa date d'expiration !**

(Pensez à nous transmettre votre nouveau Certiphyto dès son obtention)

TRANSPORT DE PPP

Transport agricole de produits phytosanitaires		Produits phytosanitaires étiquetés ou en vrac classés "matières dangereuses"		
		< 50 kg transportés	Entre 50 kg et 1 tonne transportés (en poids cumulé)	> 1 tonne transportée
Agriculteur et/ou salarié de + de 18 ans rattaché à une exploitation agricole et détenteur du certiphyto	Véhicule routier (voiture, utilitaire, camionnette)	Transport autorisé (dispense totale d'ADR)	Transport autorisé (dispense partielle de l'ADR) <i>Document de transport spécial obligatoire (remis par le distributeur au chargement) + extincteur ABC</i>	Transport interdit (ADR)
	Véhicule agricole (tracteur + remorque)	Transport autorisé (dispense totale de l'ADR) <i>Si conditionnement tous < 20 L</i>		Transport interdit (ADR)

L'UTILISATION DU PULVÉRISATEUR

Préparation du traitement



Au cours du remplissage du pulvérisateur :

- Protégez le réseau d'alimentation en eau potable (clapet anti-retour, cuve intermédiaire, potence...).
- Prévention du débordement (surveillance, alarme, volumétrie, bassin souple de remplissage...).
- Rinçage des bidons dans la cuve et égouttage des bidons qui seront collectés via la filière ADIVALOR.

Contrôle du pulvérisateur

Obligatoire depuis 2009, le **contrôle d'un pulvérisateur neuf doit être effectué par un organisme agréé** (Bourgogne Agro) **avant les 5 ans de l'appareil** (la date d'achat de l'appareil neuf faisant foi). Un délai de 4 mois est accordé en cas de non-conformité.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le contrôle technique **pour les autres pulvérisateurs** (ceux âgés de plus de 5 ans) est à faire **tous les 3 ans**.

BOURGOGNE AGRO, entreprise agréée, se déplace dans votre secteur sur rendez-vous.

BVS saura vous accompagner dans la démarche d'inscription : renseignez-vous auprès de nos magasins ou de votre technicien habituel.

A CONTRÔLER EN 2022 :

- les appareils achetés en 2017
- les appareils dont le dernier contrôle a été effectué en 2017



A noter :

Depuis août 2018, le défaut de contrôle d'un pulvérisateur est passible d'une amende de 5^{ème} catégorie, pouvant aller jusqu'à 1500€ (et doubler en cas de récidive).

Mélangeurs à PPP



Pour **homogénéiser votre bouillie lors de sa préparation, sécuriser son transfert vers votre pulvérisateur et limiter l'exposition aux PPP**, BVS a référencé les mélangeurs de la gamme MIXOPHYT.

Facile à transporter, de capacité variable, ces mélangeurs présentent à minima un brassage hydraulique (Mixophyt 110), un double brassage (hydraulique et mécanique) pour les Mixophyt 220 L et 420 L.

Une variante thermique existe pour le Mixophyt 110 Th.

Réalisation du traitement

- Évitez la dérive (ne pas traiter si les vents sont supérieurs ou égaux à 19 km/h).
- Respectez le DAR (délai avant récolte).
- Respectez les DRE (délai de rentrée dans la parcelle).
- Utilisez à chaque contact avec les produits de traitement un équipement de protection adapté.



LES ÉPANDAGES PHYTOSANITAIRES

Les zones de sécurité

ZNT, DVP, ZNCA : s'y retrouver dans les zones de non traitement

Afin de limiter les risques de transfert de molécules vers les eaux de surface, de protéger la biodiversité et les populations, de nouvelles règles de conditions d'application ont été mises en place telles que les zones non traitées et les bandes enherbées.

Les zones non traitées (ZNT) : instaurées en 2006 pour limiter le risque de transfert par dérive de pulvérisation. Il s'agit de la distance vis-à-vis des points d'eau et cours d'eau en deçà de laquelle le produit ne peut être appliqué. Elle est de 5m au minimum pour tous les produits (sauf si l'étiquette précise explicitement « absence de ZNT » ou si les produits sont autorisés sur des zones humides), mais peut être portée à 20, 50 voire 100 m.

La ZNT est de largeur variable, selon le produit et selon son usage :

- 5 mètres (largeur par défaut en l'absence de mention sur l'étiquette) ;
- 20 mètres ;

- 50 mètres ;
- supérieure ou égale à 100 mètres.

La largeur de la zone non traitée peut être réduite de 20 m à 5 m (ou de 50 m à 5 m) sous 3 conditions :

- Mise en place d'un dispositif végétalisé d'une largeur minimum de 5 m le long des cours d'eau et points d'eau. Pour les cultures hautes (vignes, arbo...), le dispositif doit être de la taille de la culture en place et arbustif (haie).
- Utiliser des dispositifs permettant de réduire la dérive (la liste des buses anti-dérive et autres procédés validés par le Ministère de l'agriculture est mise à jour régulièrement).
- Enregistrez les traitements (traçabilité)

Des zones non cultivées adjacentes (ZNCA).

L'objectif : protéger les organismes non cibles (arthropodes et les plantes vivant en bordure de champ). Aussi nommée « ZNT terrestre » ou « ZNT biodiversité ».

Le dispositif végétalisé permanent (DVP) : zone complètement recouverte de façon permanente de plantes herbacées (bande enherbée), ou comportant, sur au moins une partie de sa largeur, une haie arbustive (doit être continue par rapport au point d'eau).

D'une largeur pouvant être de 5 m, de 20 m... le DVP ne s'ajoute pas à la ZNT mais tient lieu de ZNT. Contrairement à la ZNT classique, le DVP est non réductible.

Les cours d'eau à prendre en compte sont ceux qui figurent aux cartes IGN au 1/25 000^{ème} (filet bleu continu ou en filet bleu discontinu avec un nom).

L'étiquette dit tout : ZNT et DVP figurent sur l'étiquette du produit au niveau de la phrase SPe3.

Cet arrêté ne doit pas faire oublier les conditions d'application et en particulier la présence de vent pendant le traitement, qui est un facteur prépondérant de dérive. Pour rappel, au-delà de 19 km/h de vent, tout traitement est interdit.

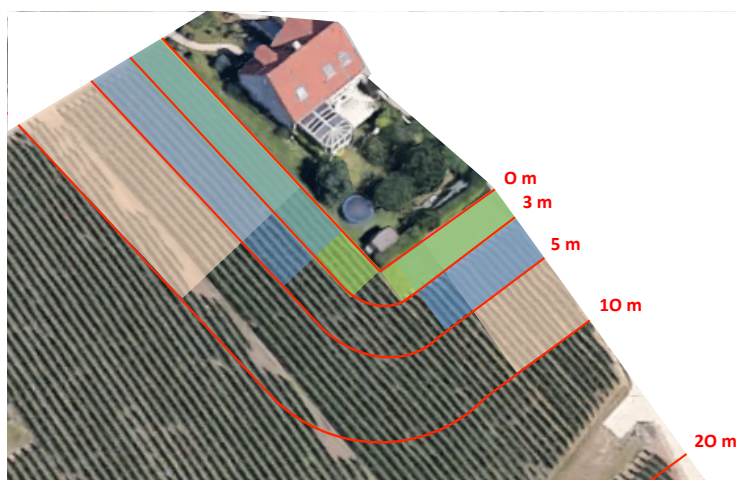


Les distances à respecter (arrêté du 27 décembre 2019)

1) Si l'Autorisation de Mise sur le Marché du produit (AMM) précise une distance de sécurité, elle prévaut sur les distances de sécurité générales prévues par l'arrêté et illustrées ci-dessous.

2) Si absent sur l'AMM :

- 0 m
 - Produits **Biocontrôle**.
 - Produits Utilisables en Agriculture Biologique.
 - Substance de base.
 - Produits ordonnés au titre de la **lutte obligatoire**, sous réserve des dispositions spécifiques précisées par l'arrêté de lutte (ministériel ou préfectoral par défaut).
- 10 m : **Tous les autres produits sans contrainte de matériel.**
Réduction possible de 10 m à 5 m ou 3 m pour tous les autres produits si recours à une mesure homologuée de réduction de la dérive et avoir une charte d'engagement départementale approuvée par le Préfet.
- 20 m :
 - Produits ayant les **mentions de danger préoccupantes** suivantes : H300, H310, H330, H331, H334, H340, H350, H350i, H360, H360F, H360D, H360FD, H360Fd, H360Df, H370, H372.
 - Produits à substance active ayant des **effets perturbateurs endocriniens** néfastes pour l'homme.



Les différentes listes de produits sont régulièrement mises à jour sur :

www.agriculture.gouv.fr/distances-de-securite-pour-les-traitements-phytopharmaceutiques-proximite-des-habitations

GESTION DES FONDS DE CUVE

Afin d'éviter toutes pollutions, il est important de gérer correctement ses fonds de cuves :

ÉPANDAGE : après dilution d'au moins 5 fois son volume, le fond de cuve peut être épandu sur la parcelle.
(NB : ne pas dépasser la dose homologuée).

Suite à cette opération plusieurs solutions sont possibles :

VIDANGE :

1 fois/an au même endroit.
Cette opération peut être réalisée à plus de 50 m d'un point d'eau (ruisseau, caniveau...), dès lors que le fond de cuve a été dilué 100 fois (la dilution séquentielle 5-4-3 permet de limiter le volume d'eau).

RÉUTILISATION :

Là aussi, après dilution par 100, le fond de cuve peut être réutilisé pour le prochain traitement (sous l'entière responsabilité de l'utilisateur).

TRAITEMENT :

Via un procédé homologué (ex : Héliosec...).

GESTION DES EFFLUENTS PHYTOSANITAIRES

TRAITEMENTS DES EFFLUENTS PHYTOSANITAIRES PAR DÉSHYDRATATION NATURELLE

Héliosec® est autorisé pour les effluents issus de Grandes Cultures, Vigne, Arboriculture...

BVS est habilité à vous proposer un diagnostic personnalisé de votre exploitation :

- Quantification et optimisation du volume d'effluent à traiter.
- Identification des besoins par modélisation de la déshydratation.
- Guide et conseils sur l'implantation de l'Héliosec®.



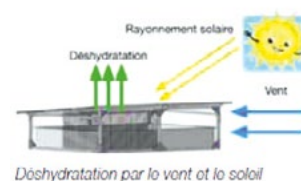
Installez vous-même le dispositif Héliosec® :

Bac de 2x2m :

Stockage de 1 700 litres d'effluent et traitement de 1 700 à 3 000 litres par an

Bac de 3x2m :

Stockage de 2 500 litres d'effluent et traitement de 2 500 à 4 500 litres par an



- Le fonctionnement est **simple, sécurisé, économique** et ne nécessite pas de maintenance particulière.
- Sous l'effet du soleil et du vent les effluents se déshydratent.
- Le déchet final recueilli dans une bâche, mis dans une sachette spécifique, sera repris par BVS pour la destruction gérée par ADIVALOR.

COLLECTES ADIVALOR



ADIVALOR

BVS est engagé dans la **collecte et la valorisation des Emballages Vides de Produits Phytosanitaires** à usage professionnel (EVPP). Lors de ces collectes gratuites, et afin de réussir pleinement les objectifs de valorisation des déchets, il est fondamental de respecter la règle d'« ORE » ;

Les bidons doivent être : **Ouverts**
Rincés
Egouttés

Pour de multiples raisons (retrait d'usage, d'AMM, produit ou emballage dégradé), vos produits phytosanitaires peuvent devenir non utilisables (Produits Phytosanitaires Non Utilisables/PPNU). Ces PPNU doivent être identifiés, isolés puis acheminés en centre de collecte.

BVS organise annuellement une collecte de vos PPNU sur son site de Beaune.



© A.D.IVALOR



PROTECTION - SÉCURITÉ - ENVIRONNEMENT

Afin de préserver sa santé, il est **obligatoire** d'avoir recours à des équipements de protection individuelle (EPI) adaptés. Ces EPI varient en fonction de chaque produit et sont spécifiés sur les étiquettes produit, ainsi

que sur les Fiches de Données de Sécurité (rubrique 8). Les EPI seuls ne suppriment pas le risque. Pour leur donner toute leur efficacité, il convient au préalable de bien s'informer (lecture des étiquettes),

organiser son environnement de travail et veiller à l'ensemble des règles d'hygiène.

Les FDS sont téléchargeables sur le site :

www.quickfds.com



L'obligation générale de sécurité incombe à l'employeur. Elle lui demande de **tout mettre en œuvre pour protéger la santé des travailleurs** (article L4121-1 du Code du Travail). Les mesures de prévention doivent couvrir tous les risques liés à la santé et à la sécurité au travail.

L'employeur doit :

- Evaluer les risques du travail dans le Document Unique d'évaluation des risques.
- Choisir et fournir les EPI adaptés aux risques et aux conditions de travail.

L'EPI doit être **personnel** et **entretenu** pour garder son efficacité.

ZOOM SUR...

L'ÉVOLUTION DES EPI

Les équipements de protection ne cessent d'évoluer afin d'accroître la protection et d'améliorer le confort et le bien-être de l'utilisateur.

Ainsi, la protection respiratoire a évolué et les appareils sont passés d'une respiration libre à une respiration assistée puis enfin à une respiration dynamique à pression positive.

Quant à la protection du corps, il semble que, sur la base d'un raisonnement écologique mais également économique, l'ère du **réutilisable** se substitue peu à peu au **"tout jetable"**.

Cette quête de la performance se traduit chez BVS par le référencement du masque **CLEANSPACE** et de la combinaison de traitement **VITIPREMIUM**.



Masque CLEANSPACE

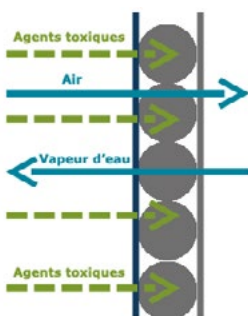
Appareil de protection respiratoire à pression positive.

La ventilation assistée s'adapte à la demande en oxygène. Une filtration efficace P3 permet d'assurer une protection maximale.

Très légère, la batterie se situe à l'arrière du masque, au niveau de la nuque.

Le kit commercialisé se compose de :

- Masque & demi masque
- Filtre anti-poussière et 2 cartouches A2P3
- Chargeur et chargeur allume cigare
- Housse de protection



Combinaison VITIPREMIUM

Combinaison filtrante (charbon actif) assurant une protection maximale contre les produits phytosanitaires et biologiques, sous forme liquide, vapeur et aérosol. Légère, confortable et respirante, elle est idéale en toutes circonstances, et plus particulièrement en phase fortement exposante (traitement sans cabine, pulvérisation à dos, chenillard, etc.).

80 cycles de lavage.








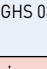




Combinaison (norme ISO 27065 version 2017) testée en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture.

Retrouvez notre gamme complète d'équipement de protection individuelle dans nos 4 magasins, et prenez conseil auprès de votre technicien ou directement en magasin.



CLASSIFICATION ET ÉTIQUETAGE

Selon le règlement CLP.

CLASSIFICATION			ÉTIQUETAGE			
Danger		Abréviation (sans mention H)	Pictogramme + code*	Mention d'avertissement	Mention de danger	
	Catégorie				Code*	Texte
Corrosion / Irritation cutanée	Catégorie 1A	Skin Corr. 1A	 GHS 05	Danger	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
	Catégorie 1B	Skin Corr. 1B				
	Catégorie 1C	Skin Corr. 1C				
	Catégorie 2	Skin Corr. 2	 GHS 07	Attention	H315	Provoque une irritation cutanée
Lésions oculaires graves/ Irritation oculaire	Catégorie 1	Eye Dam. 1	 GHS 05	Danger	H318	Provoque des lésions oculaires graves
	Catégorie 2	Eye Dam. 2	 GHS 07	Attention	H319	Provoque une sévère irritation des yeux
Sensibilisation respiratoire/ cutanée	Sensibilisants respiratoires Catégorie 1 et sous-catégories 1A et 1B	Resp. Sens. 1 1A ou 1B	 GHS 08	Danger	H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
	Sensibilisants cutanés Catégorie 1 et sous-catégories 1A et 1B	Skin. Sens. 1 1A ou 1B	 GHS 07	Attention	H317	Peut provoquer une allergie cutanée
Mutagénicité sur es cellules germinales	Catégorie 1 et sous-catégories 1A et 1B	Muta. 1, 1A ou 1B	 GHS 08	Danger	H340	Peut induire des anomalies génétiques ⁽³⁾
	Catégorie 2	Muta. 2		Attention	H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques ⁽³⁾
Cancerogénicité	Catégorie 1 et sous-catégories 1A et 1B	Carc. 1, 1A ou 1B	 GHS 08	Danger	H350 H350	Peut provoquer le cancer ⁽³⁾ Peut provoquer le cancer en cas d'inhalation
	Catégorie 2	Carc. 2		Attention	H351	Susceptible de provoquer le cancer ⁽³⁾
⁽³⁾ = [indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conclut au même danger]						
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1 et sous-catégories 1A et 1B	Repr. 1, 1A ou 1B	 GHS 08	Danger	H360 ⁽⁴⁾	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
					H360F ⁽⁵⁾	Peut nuire à la fertilité.
					H360D ⁽⁵⁾	Peut nuire au fœtus.
					H360FD ⁽⁵⁾	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
	Catégorie 2	Repr. 2	Repr. 2	Attention	H360Fd ⁽⁵⁾	Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H360Df ⁽⁵⁾					Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.	
H361 ⁽⁴⁾					Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus	
Catégorie suppl. de danger pour les effets sur ou via l'allaitement	Lact.	Lact.	Pas de pictogramme	-	H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel
⁽⁴⁾ = [indiquer l'effet s'il est connu] [indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conclut au même danger] ⁽⁵⁾ F = Fertilité, D= Développement (lettre minuscule f, d = effet suspecté)						
Toxicité spécifique pour certains organes cibles [exposition répétée]	Catégorie 2	STOT RE 2	 GHS 08	Attention	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes ⁽⁶⁾ à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée ⁽⁷⁾
						⁽⁶⁾ = [indiquer les organes affectés, s'ils sont connus] ⁽⁷⁾ = [indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conclut au même danger]
Danger par aspiration	Catégorie 1	Asp. Tox. 1	 GHS 08	Danger	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
Danger pour le milieu aquatique	Toxicité aiguë Catégorie 1	Aquatic Acute 1	 GHS 09	Attention	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
	Toxicité chronique Catégorie 1	Aquatic Chronic 1			H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
	Toxicité chronique Catégorie 2	Aquatic Chronic 2	-	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	
	Toxicité chronique Catégorie 3	Aquatic Chronic 3	Pas de pictogramme	-	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
	Toxicité chronique Catégorie 4	Aquatic Chronic 4			H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques
* = Le code rattaché au pictogramme et à la mention H n'a pas besoin d'être indiqué sur l'étiquette.						

Note : le contenu de ce tableau est une traduction libre effectuée par le Service National d'assistance réglementaire sur REACH et CLP. Il est susceptible d'évoluer en fonction des modifications apportées au règlement CLP [Adaptations au Progrès Techniques ou ATP]. Plus d'informations sur www.reach-clp-info.fr

MÉLANGE DE PRODUITS

Réglementation :

Suite au nouvel étiquetage CLP, l'arrêté du 12 juin 2015, modifiant celui du 7 avril 2010 a été publié. Il mentionne les mélanges extemporanés interdits (sauf dérogation délivrée par l'ANSES).



SONT INTERDITS LES MÉLANGES SUIVANTS :

Spécialité 1 contient une des mentions de danger H ou phrases de risque R ci-contre Spécialité 2 contient une des mentions de danger H ou phrases de risque R ci-dessous	H300, H301, H310, H331, H340, H350, H350I, H360F, H360D, H360FD, H360Fd, H360Df, H370, H372 T ou T+	H373 R48/20, R48/21, R48/22, R48/20/21, R48/21/22, R48/20/21/22	H361d, H361f, H361fd, H362 R62, R63, R64	H341, H351, H371 R40, R68, R68/x	Autre ou aucune mention de danger
H300, H301, H310, H331, H340, H350, H350I, H360F, H360D, H360FD, H360Fd, H360Df, H370, H372 T ou T+					
H373 R48/20, R48/21, R48/22, R48/20/21, R48/21/22, R48/20/21/22					
H361d, H361f, H361fd, H362 R62, R63, R64					
H341, H351, H371 R40, R68, R68/x					
Autre ou aucune mention de danger					

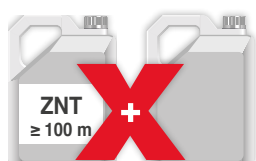


Mélanges interdits



Mélanges autorisés

Source : UIPP.

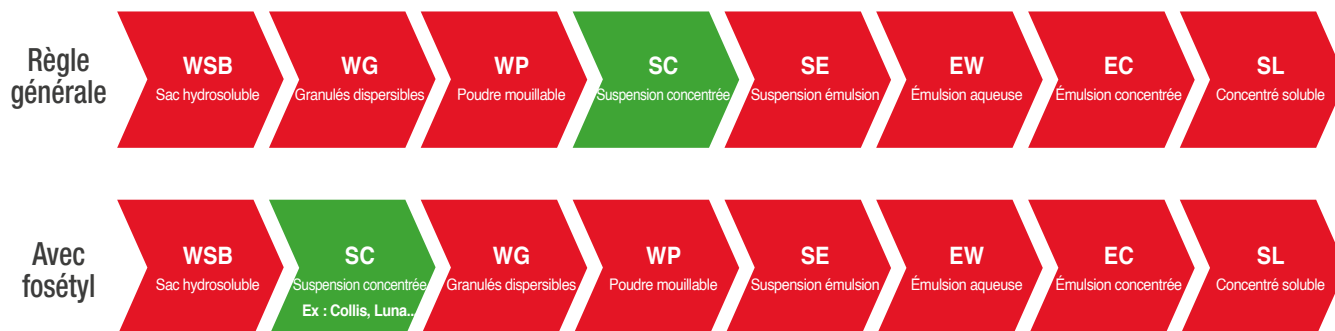


- Ce mélange est interdit durant la floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats, au sens de l'article 1^{er} de l'arrêté du 28 novembre 2003.
- **Un délai de 24h** est obligatoire entre les applications des 2 produits.
- **Ordre d'application obligatoire :** Pyrétroïdes puis triazoles ou imidazoles.

Compatibilité physique

Pour une meilleure dissolution des produits, veillez à respecter l'ordre suivant : (dans tous les cas un test préalable est vivement recommandé).

Il est impératif d'attendre une dissolution complète des granules avant l'introduction d'un autre produit !!



FONGICIDE ANTI-OIDIUM ET ANTI-BOTRYTIS TOUT EST EN RÈGLE POUR STOPPER ET PRÉVENIR LES MALADIES

ARMICARB®



FABRIQUÉ EN
FRANCE

ARMICARB® - AMM n° 2110059 - 850 g /kg de bicarbonate de potassium. © Marque déposée de Church & Dwight. Détenteur de l'AMM : DE SANGOSSE. P260 Ne pas respirer les poussières. P262 Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection. P501 Eliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales / nationales. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. SPe3 Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 9 828 225 euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire FR 57300163896. Bonnel - CS 10005 - 47480 Pont-du-Casse (France) - Tél. 05 53 69 36 30 - Fax 05 53 66 30 65 - Agrément n° A001561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. Edition NOVEMBRE 2020. Annule et remplace toute version préalable. Consulter le site www.desangosse.fr - Crédit photos DE SANGOSSE / Shutterstock.

EUH401 Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**



PROTECTION

des cultures

Gamme MILDIOU

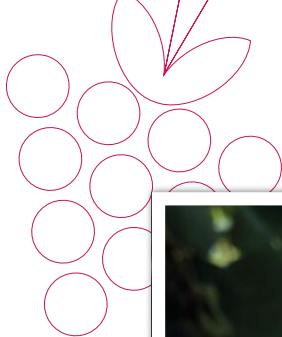
Stades BBCH	Correspondance	Stades BBCH	Correspondance	Stades BBCH	Correspondance
00	Bourgeon d'hiver	53	Grappes nettement visibles	71	Nouaison
03	Gonflement des bourgeons	55	Grappes séparées	75	Baie de la taille d'un "petit pois"
05	Bourgeon coton	57	Boutons floraux séparés	77	Veille de la fermeture de la grappe
09	Pointe Verte	59	Veille floraison	79	Fin de développement des fruits
10	Sortie des feuilles	61	Début floraison	81	Début véraison
13	3 feuilles étalées	65	Pleine fleur	83	Véraison
15	5 feuilles étalées	69	Fin floraison	89	Maturité

* Liste non exhaustive.

	Famille	Nom Commercial	Dose/ha	DRE	DAR	ZNT	ZNTT	DVP	Nombre max d'applications	Form	Pictogramme de danger	Bio	Phrases de risques mélanges	Préventif	Curatif
C	/	Polyram DF	2 kg	48 h	56 j	20 m	5 m	/	3/an 14 j entre 2 appli.	WG		/	H373	X	
C	Cuivre	Héliocuvire	3 l	24 h	21 j	5 m	5 m	/	5/an	SC		Bio		X	
C	Cuivre	Bouillie Bord. RSR disp	3,75 kg	24 h	14 j	5 m	5 m	/	5/an	WG		Bio		X	
C	Cuivre	Cuproxtat SC	3,95 l	6 h	21 j	20 m	/	/	5/an	SC		Bio	Spe 1	X	
C	Cuivre	Nordox 75 WG	2 kg	6 h	21 j	5 m	/	/	Non notifié	WG		Bio		X	
C	Cuivre	Kocide 35 DF	3 kg	24 h	21 j	20 m	/	/	6/an	WG		Bio		X	
C	Cuivre	Champ flo ampli	2 l	24 h	21 j	5 m	/	/	12/an	SC		Bio		X	
P	QII-Qosi	Enervin	2,5 kg	6 h	35 j	5 m	5 m	/	2/an 12 j entre 2 appli.	WG		/	H373	X	
P	CAA	Grip Top	2,5 kg	48 h	35 j	5 m	/	/	2/an tous CAA confondus	WG		/	H373	X	X !!!
P	CAA + Qil	Resplend	1 l	6 h	35 j	5 m	/	/	1/an	SC		/		X	X !!!
P	CAA + Zox	Révoluxio	0,5 kg	48 h	21 j	20 m	/	/	1/an	WG		/		X	X !!!
P	CAA + Cu	Carial C pépite	5 kg	6 h	21 j	20 m	5 m	/	2/an	WG		/		X	
P	Cymoxanil	Aviso DF	2,5 kg	48 h	35 j	5 m	/	/	3/an 7 j entre 2 appli.	WG		/	H361fd H373	X	X
S	/	Tébaïde	3 kg	24 h	28 j	5 m	/	/	1/an	WG		/		X	
S	Cymoxanil	Lexic Flash	3 kg	48 h	BBCH 79	20 m	/	5 m	6/an entre 3 feuilles et fermeture	WG		/	H351 H361fd	X	
P	/	Zorvec Zelavin	0,4 l	48 h	14 j	5 m	/	/	2/an	OD		/		X	
P	/	Ventaro Amaline Flow	2,8 l	24 h	28 j	20 m	/	/	2/an	SC		/	Spe 1	X	
C	/	Flovine	1,9 kg	48 h	28 j	5 m	5 m	5 m	4/an	WG		/	H351	X	
S	QII-Qosi	Mildicut	4,5 l	6 h	21 j	5 m	/	5 m	1/an	SC		/		X	
S	/	LBG 01F34	4 l	6 h	14 j	5 m	/	5 m	5/an 10 j entre 2 appli.	SL	NC	/		X	
C	/	Essen'ciel	1,6 l	24 h	1 j	5 m	/	/	6/an	ME		Bio		X	
S	/	Futura	4 l	48 h	42 j	20 m	/	20 m	4/an 12 j entre 2 appli.	SC		/	H351	X	
/	/	Blason/Esdeaine	2 l	6 h	3 j	5 m	/	/	8/an	SL	NC	Bio	/	X	
S	/	Falarik DG	5kg	24h	28j	20m	/	20m	2/an 10j min entre 2 appli.	WG		/	Spe1	X	

Toutes les fiches techniques sont disponibles sur le site ephy.anses.fr, les FDS sur internet : www.quickfds.com.
L'usage des produits doit être conforme à l'autorisation, lire attentivement l'étiquette avant utilisation.
Ce document a été réalisé en date du 18 novembre 2021.

Suppression à venir,
en attente d'informations



Composition /L ou kg	Particularités	BBCH
Métirame : 70 %	Black-rot, Brenner : 2 kg Excoriose : 0,3 kg/hl (maxi 660 l)	/
Hydroxyde de cuivre 400 g + terpène de pins	Dose conseillée 720 gr/ha soit 1,8 l/ha	/
Sulfate de cuivre : 200 g		/
Cuivre du sulfate de cuivre tribasique (TBCS) : 190 g	Spe1	/
Oxyde cuivreux : 750 g	Dose conseillée : 1,3 kg/ha	/
Hydroxyde de cuivre : 35 %	Intervalle 8 - 10 jours	/
Hydroxyde de cuivre : 360 g		/
Métiram-zinc : 44 % + amétoctradine : 12 %	Black rot : 2,5 kg	53-83
Dimétomorphe : 9 % + Métiram-zinc : 44 %	Black rot, brenner : 2,5 kg	/
Amétoctradine : 300 g/l + Dimétomorphe : 225 g/l		53-85
Mandipropamide 250/l + Zoxamide 240 g/l		13-85
Oxychlorure de Cu 13,95 % + Mandipropamide 2,5 %		/
Cymoxanil : 4,8 % + Métiram-zinc : 57 %	Black rot : 2,5 kg	15-79
Fosétyl-al : 66,7 % + Fluopicolide : 4,4 %	Rémanence : 14j plein	53-...
Fosétyl-al 50 % + Cymo : 4 % + Folpel 25 %		13-79
Oxathiapiprolin 100 g/l	En association à 0,2 l/ha avec Flovine ou Ventaro	13-89
Zoxamide : 40 g/l + TBCS : 266,6 g/l	2,4 l/ha en association avec Zorvec Zelavin	/
Folpel : 80 %	1,25 kg/ha en association avec Zorvec Zelavin	/
Cyazofamide : 25 g + disodium phosphonate : 250 g	A gérer avec Enervin	15-89
Phosphonate de potassium : 755 g	2 à 4 l en association	16-79
Huile essentielle d'orange : 60 g		12-77
Phosphonate de K : 561,2 g/l + dithianon : 125 g/l	Excoriose : 3 l/ha 7 j mini entre 2 appli.	15-83
COS-OGA : 12,5 g	Utilisation en association	/
Cuivre du sulfate de cuivre tribasique : 150g/l + Fosétyl al : 200g		53-83

Gestion du renouvellement (biocontrôle)

- Persistance d'action du fongicide.
- Sensibilité du vignoble.
- Stade de sensibilité de la vigne.
- Pression de la maladie (selon les OAD).
- Pousse de la vigne (attention au phénomène de dilution de la protection).
- Eventuel lessivage du précédent traitement.

Méthodes prophylactiques

- 4-18 : enherbement des vignes.
- L'épamprage et l'élimination de feuilles touchées (rognage) par la maladie sont des moyens efficaces pour limiter la pression du pathogène.
- Biocontrôle.

GESTION DES SPÉCIALITÉS POUR 2022

- 2 traitements maxi non consécutifs pour les CAA (Forum Gold, Grip Top).
- 1 traitement maxi non consécutif cumulé pour les Qosi (Enervin).
- 1 traitement maxi non consécutif cumulé pour les Qil (Mildicut).
- 2 traitements maxi non consécutifs cumulés pour les oxathiapiprolin (Zorvec).

L'emploi de DMM est déconseillé sur la commune de Nuits-Saint-Georges.

Alterner les familles chimiques, si possible pas plus de 2 traitements non consécutifs.

DRE : délai de rentrée dans la parcelle en heure.

DAR : délai d'emploi avant récolte.

ZNT : zone de non traitement / cours d'eau - ZNTT : ZNT terrestre (cultures adjacentes - arthropodes).

DVP : dispositif végétalisé permanent.

!!! : résistance reconnue, à éviter sur attaque déclarée.

Bio : produit utilisable en agriculture biologique agrément : voir étiquette.

FORMULATION

SL : concentré soluble

WP : poudre mouillable

SC : solution concentrée

OD : suspension concentrée huileuse

MG : micro-granulé

WG : granulés dispersibles

EC : concentré émulsionnable

DP : poudre pour poudrage

DC : concentré dispersible

SP : poudre soluble dans l'eau

ME : micro-émulsion

Ces informations sont susceptibles d'évoluer à tout moment.

Comment intégrer les produits de biocontrôle dans votre programme anti-mildiou ?

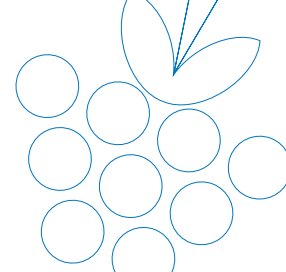
<p>LBG 3 l + Polyram DF 2 kg/ha</p> <p>Blason 2 l/ha + anti-mildiou conventionnel à 70 % de sa dose homologuée</p>	<p>L'encadrement de la floraison doit être géré avec un programme conventionnel</p>	<p>LBG 3 l + Champflo ampli 1.5 l/ha</p> <p>Blason 2 l/ha + anti-mildiou conventionnel à 70 % de sa dose homologuée</p>
--	---	---

En cas de pression très élevée du mildiou, vous pouvez rajouter à votre anti-mildiou pénétrant du LBG à 2 l/ha. Cela permettra de renforcer l'efficacité du traitement en apportant une meilleure protection des organes néo-formés

C : contact
P : pénétrant
S : systémique

* Produit de biocontrôle





Famille	Nom Commercial	Dose/ha	DRE	DAR	ZNT	ZNTT	DVP	ZNTR AMM	Nombre max d'applications	Form	Pictogramme de danger	Bio	Phrases de risques mélanges	Préventif
Soufre	Fluidosoufre	25 kg	48h	3j	5m	20m	/	/	3/an	DP		Bio	/	X
Soufre	Microthiol Spec Disp	12,5 kg	6h	3j	5m	5m	/	/	8/an	WG	NC	Bio	/	X
Soufre	Lucifère	12,5 l	6h	5j	5m	/	/	10m	8/an	SC	NC	Bio	/	X
Soufre	Héliosoufre S	7,5 l	24h	5j	5m	5m	/	/	12/an	SC		Bio	/	X
SDHI/QOI	Collis	0,4l	48h	28j	5m	/	/	10m	2/an	SC	 	/	H351 Spe8	X
APK	Vivando	0,2 l	6h	28j	5m	/	/	/	2/an	SC		/	/	X
IBS 2	Hoggar	0,6 l	48h	35j	20m	/	/	/	3/an	EC	 	/	H373 H361d	X
Quinazoli- none	Talendo	0,25 l	48h	28j	20m	5m	/	/	2/an	EC	 	/	H351	X
IBS1	Score	0,2 l	24h	21j	5m	/	/	/	2/an (black-rot : 3/an)	EC	 	/	H373	X
/	Essen'ciel	1,6 l	24h	1j	5m	/	/	/	6/an 7j entre 2 trait.	ME	 	Bio	/	X
DMI	Karamat pro	1,5 l	24h	28j	5m	/	/	/	2/an	EW	 	/	/	X
IBS1	Dynali	0,5 l	6h	21j	5m	/	/	/	2/an	DC		/	/	X
SDHI/QOI	Luna Xtend	0,2 l	48h	14j	5m	/	5m	/	2/an (avant fermeture)	SC	 	/	H362	X
SDHI	Yaris	0,15 l	48h	35j	5m	/	/	/	2/an	SC		/	H362	X
/	Armicarb	5 kg	6h	1j	5m	/	/	/	8/an	SP	NC	Bio	/	X
/	Blason/Esdeaine	2 l	6h	3j	5m	/	/	/	8/an	SL	NC	Bio	/	X
/	Taegro	0,370 kg	6	3j	5m	/	/	/	10/an	WP	NC	Bio	/	X
/	Sonata	5 L	6	1j	5m	/	/	/	6/an	SC	NC	Bio	/	X

Arrêt usage 30/04/2022

Produit de biocontrôle

INFORMATIONS PRATIQUES

Incompatibilités connues

Tébaïde + Luna Xtend : introduire le luna en premier dans la cuve.

Produits à base de Fosétyl + foliaire Azotée : mélange déconseillé.

Fosétyl + Bore : mélange déconseillé (risque de brûlures).

LBG : éviter son emploi en conditions froides.

lbg + Hoggar : incompatibilité physique.

Blason : incompatible avec Cuproxat et Vivando.

Armicarb : incompatible avec LBG, les formulations EC et les produits acides dont apports foliaires.

Mévalone : éviter les associations avec Amaline Flo, Ventaro, Cuproxat et engrais foliaires.

LBG + Fertileader : incompatibilité physique.

Toutes les fiches techniques sont disponibles sur le site ephy.anses.fr, les FDS sur internet : www.quickfds.com.

L'usage des produits doit être conforme à l'autorisation, lire attentivement l'étiquette avant utilisation. Ce document a été réalisé en date du 18 novembre 2021.

Curatif	Composition /L ou kg	Particularités	BBCH
X	Soufre sublimé : 99%	10j entre 2 appli.	13-79
X	Soufre micronisé : 80%	Acariose, Erinose : 20kg/ha, Exco-riose : 1,25kg/hl	/
X	Soufre micronisé : 800 g		10-79
X	Soufre : 700g + terpènes de pin	Erinose : 7,5l/ha	/
X	Boscalid : 200g Krésoxym-méthyl : 100g	À gérer avec Strobry df et Luna	11-83
	Metrafénone : 500g	À gérer avec Kusabi	/
X	Spiroxamine : 500g	Début 2019 : 2/an	/
	Proquinazid : 200g	Recommandé 1 appli./an	13-...
X	Difénoconazole : 250g	Brenner et black rot 0,2 l/ha. Préco firme 0,12l/ha	/
X	Huile essentielle d'orange : 60g	Mildiou : 1,6/200l d'eau soit 0,8% max.	12-77
X	Fenbuconazole : 25g	Rougeot : 1,5 l/ha Black rot 1,5 l/ha ARRET vente 31/10/2021 et usage 30/04/2022	10-80
X	Difénoconazole : 60g + cyflufénamid : 30g	Black Rot : 0,5l/ha	/
X	Fluopyram : 250g + trifloxystrobine : 250g	Black Rot : 0,2l/ha	15-85
	Fluxapyroxad : 300g	À gérer avec Collis et Luna. Spé Oidium 2/an + 1 associé	11-83
X	Bicarbonate de potassium : 85%	Recommandé association 3 kg/ha (2% max). Ne pas utiliser pendant la floraison	/
	COS-OGA : 12,5 g	Utilisation en association	/
	Bacillus amyloliquefaciens : 13%	Dose conseillée 0,185kg/ha, Attention : produit à préempter	10-89
	Bacillus pumilus QST 2808 14,3g	Utilisation en association	11-89

Stratégie de lutte (biocontrôle)

Le début de la protection commence en règle générale au stade 7-8 feuilles étalées.

Gestion du renouvellement (biocontrôle)

- La protection doit être continue jusqu'à début véraison en situation à risques.
- En cas de forte pression, renforcez la protection en visant la zone des grappes entre chute des capuchons floraux et fermeture de la grappe.

Altermes les familles chimiques et anticipez les interventions en situations sensibles.

Méthodes alternatives

- 4-24 : Effeillage de la zone de grappes. • Biocontrôle
- 4-06 : Fertilisation ; gestion de la rigueur



PENDANT L'ENCADREMENT DE LA FLEUR, LA PROTECTION DOIT ÊTRE SANS FAILLE !

GESTION DES SPÉCIALITÉS POUR 2022

- 2 traitements maxi non consécutifs pour les Stobilurines et les SDHI : (Collis, Luna Xtend, Yaris)
- 2 traitements maxi non consécutifs pour Talendo, Dynali.
- 1 traitement maxi non consécutif pour les Aryle-phénylé-cétones (Vivando, Kusabi)
- 2 traitements maxi non consécutifs pour les IBSII (Hoggar)
- 2 traitements maxi non consécutifs pour les Amidoxime (Dynali)

Alterner les familles chimiques, si possible pas plus de 2 traitements non consécutifs/famille.

DRE : délai de rentrée dans la parcelle en heure.

DAR : délai d'emploi avant récolte.

ZNT : zone de non traitement / cours d'eau - ZNTT : ZNT terrestre (cultures adjacentes - arthropodes).

DVP : dispositif végétalisé permanent.

!!! : résistance reconnue, à éviter sur attaque déclarée.

Bio : produit utilisable en agriculture biologique agrément : voir étiquette.

FORMULATION

SH : sachets hydrosolubles	WG : granulés dispersibles	SP : poudre soluble dans l'eau
WP : poudre mouillable	EC : concentré émulsionnable	CS : suspension de capsule
SC : solution concentrée	SL : Concentré soluble	ME : micro-émulsion
EW : émulsion aqueuse	DP : poudre pour poudrage	
MG : micro-granulé	DC : concentré dispersible	

Ces informations sont susceptibles d'évoluer à tout moment.

Comment intégrer les produits de biocontrôle dans votre programme anti-oidium ?

Microthiol Disp 10 à 12 kg/ha Héliosoufre 5 à 7.5 l/ha Blason 2 l/ha + anti-oidium conventionnel à 70 % de sa dose homologuée	L'encadrement de la floraison doit être géré avec un programme conventionnel	Armicarb 3 kg/ha + Héliosoufre 1.5 l/ha ou Microthiol Disp 3 kg/ha Blason 2 l/ha + anti-oidium conventionnel à 70 % de sa dose homologuée
---	--	--

Lorsque la pression du champignon est élevée (parcelles sensibles, indication de la modélisation, présence du champignon), des interventions spécifiques pourront être nécessaires :

- Fluidosoufre 25 kg/ha en localisé sur la zone des raisins (traitement par poudrage !!!)
- Armicarb 3 kg/ha + Héliosoufre S 4 l/ha ou Microthiol D 6 kg/ha



Gamme BLACK ROT



Nom Commercial	Dose/ha	DRE	DAR	ZNT	ZNTT	DVP	Nombre max d'applications	Form	Pictogramme de danger
Futura	4 l	48h	42j	20m	/	20m	4/an 12j entre 2 appli.	SC	! 2 3
Luna Xtend	0,2 l	48h	14j	5m	/	5m	2/an	SC	! 2 3
Dynali	0,5 l	6h	21j	5m	/	/	2/an	DC	2 3
Polyram DF/tothem	2 kg	48h	56j	20m	5m	/	3/an 14j entre 2 trait.	WG	! 2 3
Score	0,2 l	24h	21j	5m	/	/	2/an	EC	! 2 3
Aviso DF	2,5 kg	48h	35j	5m	/	/	3/an 7j entre 2 trait.	WG	! 2 3
Enervin	2,5 kg	6h	35j	5m	5m	/	2/an 12j entre 2 trait.	WG	2 3
Grip Top	2,5 kg	48h	35j	5m	/	/	2/an	WG	! 2 3

Utilisation dans le cadre d'une lutte conjointe mildiou

Utilisation dans le cadre d'une lutte conjointe oidium

Suppression à venir,
en attente d'informations

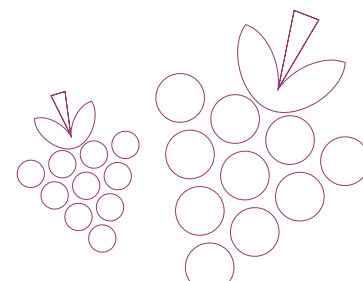
Gamme BOTRYTIS



Nom Commercial	Dose/ha	DRE	DAR	ZNT	ZNTT	DVP	Nombre max d'applications	Form	Pictogramme de danger
Geoxe WG	1 kg	48h	60j	5m	/	/	1 trait./ha/an stade A	WG	! 2 3
Switch	1,2 kg	48h	21j	5m	5m	/	1 trait./ha/an stade A	WG	! 2 3
Scala	2,5 l	6h	21j	5m	/	/	1 trait./ha/an stade A,B,C	SC	2 3
Fleurus	2,5 l	6h	35j	5m	5m	5m	1 trait./ha/an stade A,B,C	SC	2 3
Kamuy	1,2 kg	6h	14j	5m	/	/	1 trait./ha/an stade A,B,C	WG	2 3
Lazulie	1,5 kg	6h	14j	5m	/	/	1 trait./ha/an stade A, B, C	WG	2 3
Cantus	1,2 kg	6h	21j	5m	/	/	1 trait./ha/an stade A, B, C	WG	2 3
Mévalone	4 l	6h	3j	5m	/	/	4/an	CS	!
Armicarb	5 kg	6h	1j	5m	5m	/	8 trait./ha/an stade A,B,C	SP	NC
Taegro	0,370 kg	6h	3j	5m	/	/	10/an 7jr entre 2 appli.	WP	NC

Produit de biocontrôle

Toutes les fiches techniques sont disponibles sur le site ephy.anses.fr, les FDS sur internet : www.quickfds.com.
L'usage des produits doit être conforme à l'autorisation, lire attentivement l'étiquette avant utilisation.
Ce document a été réalisé en date du 18 novembre 2021.



Éléments de biologie

Les premières contaminations sont possibles dès le stade 06 (éclatement du bourgeon) dès lors que les conditions suivantes sont réunies :

- T°C > 9°C ; Maturité des périthèces (formes hivernantes du pathogène).
- Pluie.

Stratégie de lutte biocontrôle

En situation à risque, la lutte s'opérera en choisissant des spécialités anti-mildiou ou oïdium homologuées contre le black-rot (à base d'IBS, QOI, Mancozèbe, Dithianon, Metiram de zinc...).

Méthode alternative ; prophylaxie

- 4-13 : La destruction par brûlage des grappes touchées (momies) permet de réduire significativement la sensibilité des parcelles.

Bio	Phrases de risques mélanges	Préventif	Curatif	Composition /L ou kg	Particularités	BBCH
/	H351	X		Phosphonate de K : 561,2g + Dithianon 125g		15-83
/	H362	X		Fluopyram : 250g + Trifloxystrobine 250g	Intervention avant fermeture de la grappe	15-85
/	/	X		Difénoconazole : 60g + Cyflufénamid : 30g		/
/	H373	X		Métirame zinc: 70%		/
/	H373	X		Difénoconazole : 250g	3 traitements possibles si lutte spécifique black rot	/
/	H373 H361 fd	X		Cymoxanil : 4,8% + Métirame : 57%	7 j entre de 2 appli.	15-79
/	H373	X		Amétoctradine : 12% + Métirame : 44%		53-83
/	H373	X		Dimétomorphe : 9% + Métirame : 44%		15-83

Toutes les fiches techniques sont disponibles sur le site ephy.anses.fr, les FDS sur internet : www.quickfds.com.
L'usage des produits doit être conforme à l'autorisation, lire attentivement l'étiquette avant utilisation.
Ce document a été réalisé en date du 18 novembre 2021.

GESTION DES SPÉCIALITÉS POUR 2022

- 2 traitements maxi non consécutifs pour les strobilurines (Luna Xtend, Consist)
- 3 traitements maxi non consécutifs pour les DMI (Dynali, ...)

Éléments de biologie

La pénétration de ce champignon s'opère au niveau des stomates et/ou des blessures (chutes des capuchons, perforations de tordeuses, blessures dues à la grêle ou aux interventions mécaniques par exemple...). L'expression se fera à la faveur de conditions climatiques favorables lors de la maturité.

Stratégie de lutte biocontrôle

Le choix d'une protection fongicide (1, 2 voir 3 traitements) se fera après que toutes les mesures prophylactiques aient été mises en place.

Méthode alternative ; prophylaxie

- 5-15 : Gestion de la vigueur.
- 4-24 : Effeillage.
- 5-15 : Emploi de micro-organismes.
- Biocontrôle.

Bio	Phrases de risques mélanges	Préventif	Curatif	Composition /L ou kg	Particularités	BBCH
/	/	X		Fludioxynil : 50%	Pas de résistance connue	/
/	/	X		Fludioxynil : 25% Cyprodinil : 37,5%	Préco fournisseur : 1kg/ha	/
/	Spe8	X		Pyriméthanol : 400g	Même famille que Switch	/
/	/	X		Pyriméthanol : 400g	Même famille que Switch	/
/	/	X		Fenpyrazamine : 500g	Même famille que Lazulie	61-87
/	/	X		Fenhexamide : 50%	Même famille que Kamuy	/
/	/	X		Boscalide : 50%	A gérer avec Luna Xtend et Yaris	/
Bio	/	X	X	Géranol 66g, Thymol 66g, Eugénol 33g	3l/ha avec adjuvantation, recommandé à partir pré-fermeture de grappe	60-89
Bio	/	X	X	Bicarbonate de potassium : 85%	3 kg/ha en localisé [2% max.]	/
Bio	/	X		Bacillus amyloliquefaciens : 13%	Attention : produit à préempater	10-89

GESTION DES SPÉCIALITÉS POUR 2022

- 1 famille chimique/ha/an

Comment intégrer les produits de biocontrôle dans votre programme anti-botrytis ?

Risque maladie	Stade A	Stade B	Stade C	Stade D
Très élevé	Conventionnel	Conventionnel	Selon conditions climatiques : Armicarb 3 kg/ha ou Mévalone 3 l/ha	
Élevé	Conventionnel	Selon conditions climatiques : Armicarb 3 kg/ha ou Mévalone 3 l/ha		
Modéré	Selon conditions climatiques : Armicarb 3 kg/ha ou Mévalone 3 l/ha			
Biostimulants	Au stade fermeture de la grappe et 4 semaines après, le positionnement d'Intracell à 2 kg/ha renforcera la résistance naturelle des grappes au phénomène de pourriture			

Gamme INSECTICIDES / TORDEUSES



Nom Commercial	Tordeuses /ha	CV	CFD	DRE	DAR	ZNT	ZNTT	DVP	Nombre max d'applications	Form	Pictogramme de danger	Bio	Phrases de risques mélanges	Préventif
Affirm	1,5 kg	/	/	6h	7j	20m	20m	/	3 trait./ha/an	SG		/	Spe8	21j
Success 4	0,1 l	/	/	6h	14j	20m	/	/	3 trait./ha/an (intervalle 10j)	SC		Bio	Spe8	14j
Rak 1 + 2 (mix)	500 caps	/	/	6h	/	/	/	/	1/an	VP		Bio	/	X
Decis Protech	0,83 l	0,83	0,5	6h	14j	20m	5m	/	3 trait./ha/an	EW		/	Spe8	14j
XenTari	1 kg	/	/	24h	3j	5m	/	/	6 trait./ha/an (2/génération)	WG		Bio	/	8j
Pyrevert	/	/	1,5	6h	28j	50m	/	/	3 trait./ha/an	EC		Bio	Spe8	14j
Klartan SMART	/	0,2	0,2	6h	21j	50m	20m	/	2 trait./ha/an	EW		/	Spe8	28j
Jokari	/	0,2	0,2	48h	28j	50m	/	5m	2 trait./ha/an	EW		/	Spe8, H351, H373	X
Essen'ciel	/	1,6	1,6	24h	1j	5m	/	/	6 trait./ha/an (7j entre 2 trait.)	ME		Bio	Spe8	/

Produit de biocontrôle

Gamme HERBICIDES

Nom commercial	Dose/ha	DRE	DAR	ZNT	ZNTT	DVP	ZNTR	< 2 ans	2 à 3 ans	> 4 ans	Form	Pictogramme de danger	Bio	Phrases de risques mélanges	Pré levée
Cent 7	6 l	6h	DAR F	5m	20m	5m	/	00 à 69		00 à 03	SC		/	/	X
Katana	0,2 kg	6h	75j	20m	10m	oui mais pas défini	/			X	WG		/	/	X
Pledge	1,2 kg	48h	120j	50m	5m	/	/			00 à 07	WP		/	H361d	X
Foen	5 l	48h	56j	20m	/	20m	/			00 à 75	SC		/	H351	X
Devrinol f	9 l	6h	NC	5m	5m	/	/	00 - 59			SC		/	/	X
Boa	0,75 l si 50% 0,35 l si 100%	48h	56j	5m	5m	/	/			00 - 75 00 - 55	OD		/	/	X
Roundup Evolution	1 l	24h	21j	5m	/	/	/	X	X	X	SL		/	/	
Ambition	2 l	24h	30j	5m	5m	/	/	00 - 85			EC		/	H304	
Beloukha	16 l	24h	3j	5m	/	/	3m	00 à 77			EC		/	Spe8	
Spotlight plus	1 l	48h	7j	5m	20m	/	/			X	EO		/	/	
Selectrum	5 l	48h	DAR F	5m	5m	5m	/	00 à 69		00 à 03	SC		/	H351	X
Elysium	2 l	6h	DAR F	5m	5m	/	/			00-59	SC		/	/	X
Sorcier	0,8 l	48h	90j	20m	5m	5m avant floraison 20m post floraison	/			19-75	EC		/	H304	

Produit de biocontrôle

DAR F : couvert par les conditions d'applications et/ou par le cycle de croissance de la culture.

Arrêt usage 31/05/2022



SEUILS ET MÉTHODES ALTERNATIVES

Tordeuses de la grappe :

Première génération : une intervention se justifie dès que l'on note 50 à 60 glomérules pour 100 grappes (à moduler en fonction de la charge).

Seconde génération : il est conseillé d'intervenir lorsque la présence a été notée régulièrement en première génération (> 5 % de glomérules/100 grappes), la date d'intervention se fera en fonction des spécificités de l'insecticide choisi.

Méthodes alternatives :

- 5-10 confusion sexuelle ; 5-13 emploi de micro-organismes contre les ravageurs.

Cicadelles vertes (des grillures) :

Seuil de traitement : 100 larves/100 F en 1^{ère} G et 50 larves/100 F en 2^{ème} G.

Méthodes alternatives :

- 5-16 emploi de substances banales contre les ravageurs.

Acariens phytophages :

Une lutte chimique peut être envisageable dès lors que la population d'acariens phytophages dépasse le seuil de 70 % de feuilles occupées au printemps, ce seuil est de 30 % de feuilles occupées en été.

Dans la très grande majorité des situations les populations sont régulées naturellement par les typhlodromes.

- 4-11 : Préservation des auxiliaires.

Curatif	Composition /L ou kg	Particularités	BBCH
14j	Emamectide benzoate : 9,5g	/	/
5j	Spinosad : 480g	Chenilles phytophages : 0,1l, drosophile : 0,1l, thrips : 0,1l	...-85
X	Acétate de Z9 + Acétate E7	/	/
7j	Deltaméthrine : 15g	Coupe bourgeons : 0,5l	/
/	Bt Azawai : 54%	Stade tête noire, lessivage : 25mm	/
FD	Pyréthrinés : 18,61g	Homologué cicadelle fd uniquement	/
FD	Tau fluvanilate : 240g	Thrips acariens : 0,3l/ha	53-85
X	Acrinathrine : 75g	Acariens et thrips : 0,3l/ha (non recommandé)	61-81
/	Huile essentielle d'orange douce : 60g/l	Thrips : 1,6l/ha Erinose : 2l/ha	12-89

MÉTHODES ALTERNATIVES AU DÉSHÉRBAGE CHIMIQUE

- 5-02 : Désherbage mécanique
- 5-03 : Désherbage thermique
- 5-06 : Epamprage mécanique de la vigne

Post levée	Composition /L ou kg	localisation de l'application	Particularités	Amarante	Ray Grass	Morelle	P.S.D.	Seneçon	Erigéron	Mercuriale	Géranium	Torilis	Prêle	Chénopode
	Isoxaben : 125g	30% de la surface	1 appli./an (30% de la surface). Avant une pluie. Interdit sur sol drainés.											
	Flazasulfuron : 25%	localisé sous le rang	1 appli./an Dose à adapter selon surface désherbée.											
	Flumioxazine : 50%	100%	1 appli/an avant débourrement. Risque de phytotoxicité sur vigne < 40cm.											
	Orysalin: 480g, Penoxulam : 1,4g	40% soit 2L/ha sur le rang	Stade maxi : petit pois. 1 appli./an. ARRET vente 31/11/2021 et usage 31/05/2022											
	Napropamide : 450g	50% si sol drainé	1 appli./an. Avant une pluie. Sensible aux UV.											
	Pénoxulame : 20g	50% sous le rang 100%	Maxi. 1 appli./an											
systémique	Glyphosate : 450g/l	20%	Maxi 2160g/ha/an avec adjuvant en tâche. Uniquement sur sol caillouteux ou fortes pentes											
systémique	Propaquizafop : 100g/l	100%	Anti graminées 1 appli./an. > 60% hygrométrie											
contact	Acide nonanoïque (pélagronique) : 680g	100%	Maxi 2/an. Ne pas appliquer durant la floraison et sur adventices en fleurs [Spe8]											
contact	Carfentrazone-éthyl : 60g/l	localisé sous le rang	2 appli./an, stade d'appli maxi : boutons floraux séparés Epamprage											
	Isoxaben : 107g/l, Orysalin : 429g/l	30% de la surface	1 appli./an. Avant une pluie. ARRET vente 31/11/2021 et usage 31/05/2022											
	Metribuzine : 250g, Diflufenican : 62,5g	50% sous le rang	1 appli./an											
contact	Pyraflufen-ethyl : 26,5g	100%	2 appli./an											

Efficacité :

Nulle

Moyenne

Bonne

Très bonne

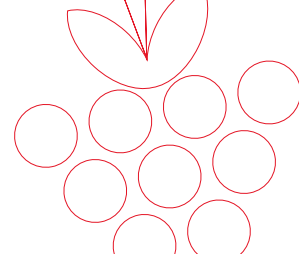
Toutes les fiches techniques sont disponibles sur le site ephy.anses.fr, les FDS sur internet : www.quickfds.com.

L'usage des produits doit être conforme à l'autorisation, lire attentivement l'étiquette avant utilisation. Ce document a été réalisé en date du 18 novembre 2021.



Gamme

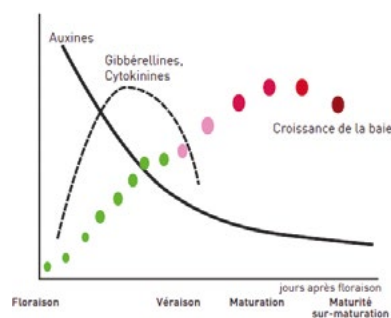
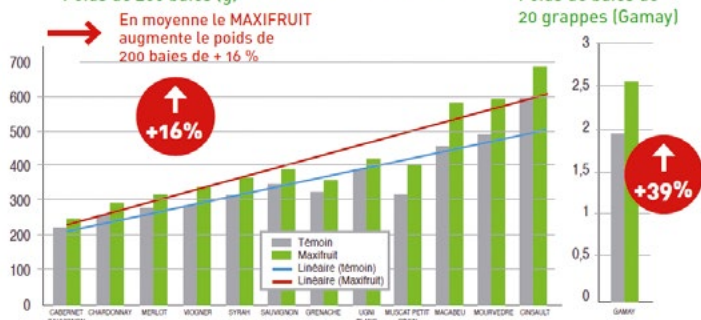
BIOSTIMULANTS / ANTICARENTIELS



Nom commercial	Dose/ha (stade d'application)	Bio	Composition /L ou kg	Commentaires
Qualité vendanges				
Ecobios	150ml/ha x2 (fin floraison et fermeture de la grappe)	Bio	Lipoxylène de cuivre : 40%	Favorise l'épaississement de la pellicule des baies, l'enrichissement en sucre et en azote assimilable
Seactiv MAGICAL	4l/ha	/	Calcium : 16,6g/l Magnésie : 5,5g/l	Positionnement en post fermeture, favorise l'épaississement des pellicules, BIOSTIMULANT contre les stress abiotiques (MFSC)
Folur N	2x 25l/ha (début et mi-véraison)	/	Azote uréique : 222g/l Biuret : < 0,55g	Améliore la richesse en azote assimilable des mouts
Intracell	2kg/ha x2 (fermeture ; T1 + 4 semaines)	Bio	Glycine-bétaine : 97%	Régulateur de la pression osmotique. Améliore la résistance à l'éclatement, la tenue et la fermeté des baies. Persistance : 4 semaines.
Optimisation de la floraison				
Maxifruit	2x 3l/ha (stade boutons floraux séparés et grain de plomb)	/	Azote uréique : 3%, Phosphore : 7%, Potassium : 7%, Mn : 0,05%	Catalyse le taux de nouaison et améliore la mise à fruit
Seactiv GOLD	3 à 5l/ha (boutons floraux séparés à grains de pois)	/	Bore : 6,9g/l Molybdène : 0,42g/l	Le complexe Seactiv à base d'algues permet une meilleure activité de la photosynthèse (MFSC)
Champbore	2 à 3x 1,5l/ha en foliaire Apport au sol 5l/ha	Bio	8% de bore et physiostimulant (polyols)	La formulation complexée permet une meilleure assimilation et transport via la sève ainsi qu'une meilleure résistance au lessivage
Stimulation de la végétation				
Seactiv VITI	3 à 5l/ha (durant tout le cycle végétatif)	/	Phosphore : 7,6g/l Potassium : 15,2g/l Bore : 1,3g/l	Le complexe Seactiv à base d'algues permet une meilleure activité de la photosynthèse (jusqu'à +15%) ainsi qu'une meilleure résistance au stress hydrique (MFSC)
Anti carenciels foliaires				
Seactiv VIRIDIS	3 à 5l/ha x2 à 3 appli.	/	Fer soluble dans l'eau : 6,5g/l%	Le complexe Seactiv à base d'algues permet une meilleure activité de la photosynthèse (jusqu'à +15%) ainsi qu'une meilleure résistance au stress hydrique (MFSC)
Seactiv VITAL	3 à 5l/ha	/	Azote uréique : 10,5g/l, Phosphore : 5,8g/l, Potassium : 4,64g/l + oligo-éléments	
Seactiv OPAL	3 à 5l/ha	Bio	Manganèse : 4,8g/l, Zinc : 3,5g/l	
Alpha FeSR	1,5kg/ha 2 à 3 appli.	Bio	Fer chélaté par EDTA Soluble dans l'eau : 13,2%	
Nutrikali	3 à 5l/ha (durant tout le cycle végétatif)	Bio	Azote (acide aminées) : 40g/l Potassium : 70g/l + oligo-éléments naturels	
Dyonisos alga Mgo	4 à 4l/ha (durant tout le cycle végétatif)	Bio	Magnésie : 6,6%, Anhydrique sulfurique : 13,2%	Formulation à base d'algues marines
Festizinc	1l/ha en foliaire, 4l/ha au sol	/	Zinc (oxyde) : 41,6% soit 695g/l	
Anti carenciels apport au sol				
Cheliron G	25 à 30g/cep	/	Fer chélaté par EDDHA : 1,2%	
Fer 6	20 à 50kg/ha	Bio	Fer chélaté par EDDHA : 6%	
Fertiactyl green extrême	20 à 50kg/ha	/	Fer chélaté par EDHHA : 6% associé au complexe Fertiactyl	Contient des acides humiques, fulviques et zéatine
Stimulation de la croissance racinaire				
Xeox	20 à 40l/ha	Bio	Osyre : 40%	À positionner avant une pluie et/ou un travail du sol. Dans seau d'arrosage des greffes : 0,5% (MFSC)

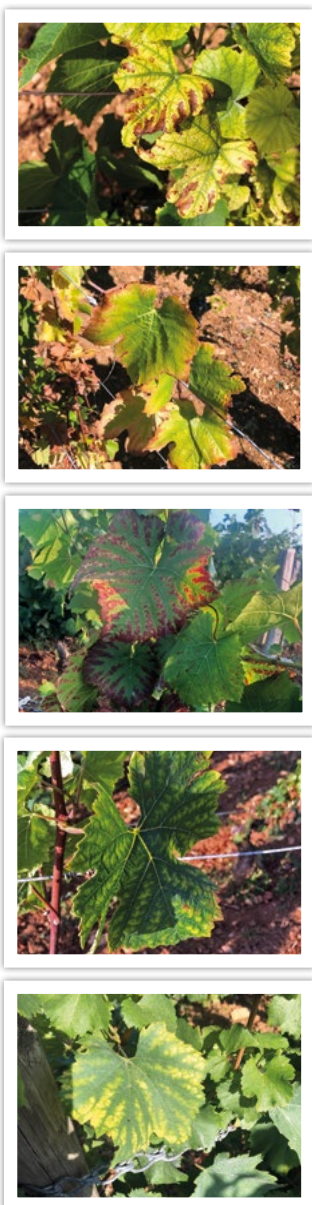
SYNTHÈSE DE 82 SUIVIS SUR 13 CEPAGES 2013-2018

Poids de 200 baies (g)



- La floraison et la fécondation représentent le passage d'étapes clés en termes physiologiques pour la vigne.
- En encadrement de floraison, Maxifruit accompagne la vigne lors de ses changements critiques de stade physiologique.





HOMOLOGATION
(AMM n°1160077)
à base d'extraits
d'algues brunes et
de végétaux.

SEACTIV
Moins de stress pour plus de
PERFORMANCE

Les stades	Sortie des feuilles	Feuilles étalées	Grappes visibles	Grappes séparées	Floraison	Nouaison	Fermeture de la grappe	Véraison
MAXIFRUIT			▲ 3L/ha			▲ 3L/ha		
SEACTIV VITAL	▲ 5L/ha		▲ 5L/ha					
SEACTIV VIRIDIS			▲ 5L/ha	▲ 5L/ha		▲ 5L/ha		
SEACTIV GOLD			▲ 3L/ha	▲ 3L/ha		▲ 3L/ha		
SEACTIV VITI			▲ 3L/ha	▲ 3L/ha		▲ 3L/ha	▲ 3L/ha	
SEACTIV MAGICAL						▲ 5L/ha		▲ 5L/ha

DIVERS

Nom commercial	Dose	DRE	ZNT	Picto. danger	Bio	Form	Composition /L ou kg	Commentaires
Isotac	0,25 %	NC	NC		/	/	Acide gluconique, complexe chélatant et tensio actifs verts	Acidifiant et neutralisateur d'eau dure, améliore le pouvoir humectant, la stabilité et la miscibilité des produits phytosanitaires. Mettre en 1 ^{er} dans l'eau de la bouillie.
Fieldor Max	0,15 %	6h	5m		Bio	EC	Triglycérides ethoxylés de soja : 790 g/l	Tout usage. Max. 0,225 l/ha
Hurricane	50 ml/ha	NC	5m		Bio	EC	Esters de colophane et de diéthylène glycol : 144,3 g/l, acides gras insaturés, méthyl ester sulfatés, sels de sodium : 167,4 g/l	Usage spécifique fongicide (max. 2 appli./an)
Héliosol	0,5 l/ha	24h	5m	!	Bio	EC	Acide terpéniques d'huile de pin : 665 g/l	Herbicides : 0,5%, Insecticides : 0,2% DAR 5j perte usage fongicide depuis le 06/08/2020
Bérelex 40SG	5 g/ha	6h	5m		/	SG	Acide gibbéréllique : 40%	Application avant le stade boutons floraux séparés DAR : BBCH 67 1/an
Cass'mousse	1,4 ml/ha	NC	5m	!	/	EW	Diméthylpolysiloxane : 294 g/l	Introduire en 1 ^{er} dans la cuve d'eau (attention usage spécifique desherbage)
Escalator	1 kg/ha	6h	5m		Bio	WP	Trichoderma asperellum et gamsii 3x10 ⁷ (CFU)/g + substrat nutritif	Homologué sur ESCA, BDA, Eutypiose. Pulvériser après la taille. Biocontrôle. Dar : BBCH 10. Volume de la bouillie 200l/ha 2/an
PEL 102	1 dose/ha	NC	NC		Bio	/	Azote ureique : 3% et extrait naturels de pomme	Résistance au gel de 1 à 2°C, apport minimum 12h avant la gelé



HELIOUSOUFRE S[®] et HELIOCUIVRE[®]

la Synergie unique de la Technologie Terpènes de PIN
symbole d'efficacité



Facilite la
certification HVE



Produit utilisable en Agriculture Biologique
conformément aux règlements CE 853/2007 et 609/2008.
Contrôle Ecocert SA n° 32600.

**TECHNOLOGIE
TERPÈNES DE PIN**



**LE COUPLE GAGNANT POUR OPTIMISER VOTRE PROTECTION EN
LIMITANT VOS APPORTS DE CUIVRE !**

La symbiose d'un
soufre micronisé
haut de gamme et
des Terpènes de Pin
aux propriétés
adjuvantes



Les avantages de la
forme hydroxyde de
cuivre
à effet
anti-sporulant

ACTIONPIN
L'EFFICACITÉ PAR NATURE

BVS
BOURGOGNE
Viti Service

ACTION PIN – ZI de Cazalieu – CS 60030 - 40260 CASTETS – Tél : 05 58 55 07 00 – www.action-pin.fr

HELIOUSOUFRE S[®], AMM n° 9000222. Composition : 700 g/l de soufre micronisé + dérivés terpéniques issus du Pin. **HELIOCUIVRE[®]**, AMM n° 9900227. Composition : 400 g/l de cuivre métal (hydroxyde de cuivre) + co-formulants à base de dérivés terpéniques issus du Pin. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou consulter la fiche produit sur www.helioterpen.fr. Détenteur d'homologation : ACTION PIN. HELIOUSOUFRE S[®] et HELIOCUIVRE[®] sont des marques déposées d'ACTION PIN.



HELIOUSOUFRE S[®]

DANGER. EUH401 Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour l'homme et l'environnement. H318 Provoque de graves lésions des yeux.



HELIOCUIVRE[®]

DANGER. EUH401 Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour l'homme et l'environnement. H302 Nocif en cas d'ingestion. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez : <https://agriculture.gouv.fr/ecophyto>

**PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**



VITICULTURE

biologique

Gamme VITICULTURE BIOLOGIQUE



L'ensemble de l'équipe technique de BVS est aujourd'hui formée à la viticulture biologique. Avec l'appui terrain de Symbiose (entité regroupant pour le secteur Jacques Moreau, Robert Casenove et Aurélien Febvre), elle se tient informée de l'évolution de ce mode de production et vous propose fréquemment des procédés encore inédits en France.

Aujourd'hui, **une part importante de la surface viticole** en Bourgogne est conduite avec les procédés de l'Agriculture Biologique, **avec ou sans référence au label AB** suivant les choix des producteurs.

Suivant les demandes, une approche mixte est également possible.

La fiabilité de la méthode que nous avons développée fait que des domaines réputés travaillent avec nous.

NOTRE PHILOSOPHIE

Respect scrupuleux du sol : structure, porosité, vie microbienne, matière organique (la requalification organique des sols agricoles serait le "puit de carbone" le plus efficace).

Maintien de la santé des plantes uniquement par des procédés naturels, et de façon efficace.

Produire des récoltes de qualité, riches en minéraux, vitamines, antioxydants (santé du consommateur) et qui soient un **excellent reflet du terroir**.

Une **méthode "confortable"** pour le producteur dont on **ne doit pas compliquer la tâche**.

Si le producteur le souhaite, elle lui permet de se faire contrôler pour utiliser le **label AB, référence de qualité internationalement reconnue**.

MÉTHODE PROPOSÉE

Pour une bonne réussite, nous commençons à visiter les parcelles. L'examen visuel et le "feeling" sont déjà pour nous très importants. **Mais nous les complétons si nécessaire.**



DIAGNOSTICS SOLS

Analyses de sol complètes, incluant :

- Granulométrie,
- Taux de matière organique,
- Rapport C/N,
- Ca total et actif.
- Éléments majeurs (P2O5, K2O)
- Éléments secondaires (CaO, MgO),
- Oligoéléments (Cu, Zn, Mn, B, Mo).
- Silice soluble et résistivité.

Analyses microbiennes :

Taux de mycorhization des racines.

Appréciation de la teneur en bactéries, champignons, protozoaires et nématodes bénéfiques. Appréciation des micro-organismes non souhaitables et des nématodes phytophages.

Si nécessaire, recherche et quantification des Trichodermas (champignons antagonistes) et des Azotobacters (bactéries fixatrices d'azote atmosphérique).

Nouveauté :

Évaluation du sol par la méthode des "cristallisations sensibles".

Nous proposons une interprétation détaillée de ces données.



DIAGNOSTICS VÉGÉTAUX

Mesure périodique de la sève pétiolaire au réfractomètre Brix : renseigne sur la santé et l'état de résistance de la plante.



Mesure de la concentration en nitrates et en potasse de la sève avec un petit mesureur manuel.

FUMURE

Application de fertilisants organiques appropriés suivant les résultats des analyses.

Un compost bio-dynamisé est maintenant disponible.

Complément par HUMATE DE BORE, le Bore étant un élément systématiquement carencé dans nos sols.

🌿 APPLICATIONS MICROBIENNES

Application au sol du COMPOST LIQUIDE (ferment de bactéries et de champignons de compostage), complété si nécessaire par des additifs appropriés (**nous consulter**).

Ces applications améliorent la qualité microbiologique des composts et le sol en bénéficie.

La mycorhization des racines en est facilitée et la rhizosphère (environnement microbien des racines) se charge en communautés microbiennes améliorant la nutrition et la défense naturelle des plantes.



Mode préparatoire :

Utiliser de l'eau non chlorée.

Compost liquide et remédier, dans le bac en début de fermentation.

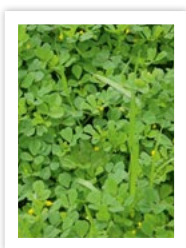
Humifier à la fin de fermentation.

Actigrains et Actipreta à mettre dans la cuve du pulvérisateur.

🌿 ENHERBEMENT

Ensemencement chaque fois que c'est possible d'une couverture végétale à base de petites légumineuses annuelles ou bisannuelles, facilitant la mycorhization et apportant de l'azote organique.

Nous consulter pour le choix des espèces.



🌿 TRAVAIL DU CORDON

Passage de l'intercep "classique" en début de saison.

Puis entretien du cordon avec la bineuse à doigts Kress : rapidité de travail (5-7 km/h), respect des racines superficielles de la vigne, nettoyage contre les ceps sans blessure.

Ce travail peut être poursuivi tard en saison sans risque de minéralisation d'azote excessive.



🌿 PROTECTION CONTRE INSECTES ET MALADIES

Réalisée par une **base de produits phytosanitaires minéraux** (entre autres, cuivre et soufre en quantités modérées). Nous disposons maintenant d'une **gamme intégralement liquide, facile à mettre en œuvre.**

Complément par des foliaires (oligoéléments et extraits végétaux) choisis suivant observations ou analyses. Ces apports augmentent la vitalité et la résistance des plantes aux périodes critiques (sauf floraison).

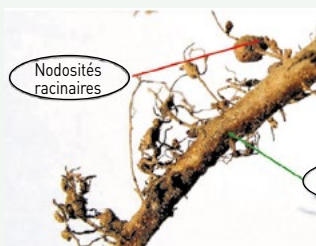
Application d'**insecticides naturels uniquement si le besoin s'en fait sentir.**

En fin de saison, couverture de la végétation par des **poudrages ou pulvérisations d'amendements calcaires et d'argile.**

Les indications fournies par les outils d'aides à la décision sont d'une grande importance pour bien positionner les interventions.

Nous y rajoutons l'**observation des périodes lunaires** pour lesquelles nous avons reçu des indications précieuses de la part de praticiens de longue date. Elles influent considérablement sur le comportement de la vigne vis-à-vis des maladies.

VIGNES ENHERBÉES



Enherbement

TOP MIX PATURIN

70% Paturin des prés
30% Paturin commun

- Installation rapide
- Dormance en période estivale
- Faible concurrence



Dose de semis : 50 à 60 kg/ha

TOP TRÈFLE MICRO NAIN

100% Trèfle micro nain Pipolina

- Favorise la mycorhization et la fixation d'azote atmosphérique
- Faible concurrence
- Sensible à l'arrachement



Dose de semis : 20 à 30 kg/ha

TOP MIX TRIFOLIUM

35% Paturin des prés • 35% Fétuque rouge traçante
20% Paturin commun • 10% Trèfle blanc micro nain

- Semis de fin d'été
- Pour sols lourds, humides
- Faible concurrence
- Source de biodiversité

Dose de semis : 50 à 60 kg/ha

TOP MIX CONTOUR

25% Paturin des prés • 25% Fétuque rouge gazonnante
20% RGA • 10% Fétuque rouge traçante
10% Fétuque ovine

- Installation très rapide
- Excellente portance pour engins



Dose de semis : 100 à 120 kg/ha

Couvert temporaire

COUVERT TEMPO BIO

40% Avoine rude bio
20% Trèfle d'Alexandrie bio
15% Vesce pourpre bio
15% Moutarde bio
10% Trèfle blanc nain bio

- Amélioration de la structure du sol
- Restitution d'azote et de carbone lent et rapide
- Permet d'injecter de la matière organique
- Amélioration de la biodisponibilité du phosphore et de la potasse.

Dose de semis (en plein) : 50 kg/ha

Engrais vert

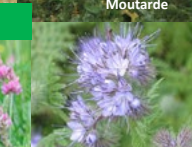
CEREALES



LEGUMINEUSE



CRUCIFERES

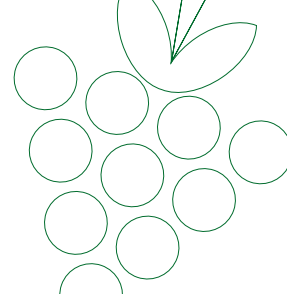


Autres...

Sainfoin

Phacélie

Gamme VITICULTURE BIOLOGIQUE



Produits avec A.M.M.

Nom commercial	Dose/ha	DRE	DAR	ZNT	Nombre max d'applications	Form	Composition /L ou kg	Commentaires
MILDIU								
Bouillie Bord. disp NC	3,75 kg	24h	14j	5m	5/an	WG	Sulfate de cuivre : 200g	
Cuproxtat SC	3,95 l	6h	21j	20m	5/an	SC	Cuivre du sulfate tribasique : 190g	Spe1
Champ Flo Ampli	2 l	24h	21j	5m	12/an	SC	Hydroxyde de cuivre : 360g	
Héliocuire	3 l	24h	21j	5m	5/an	SC	Hydroxyde de cuivre : 400g + Terpène	
Micros-Cop	4 kg	24h	21j	20m	Non notifié	WG	Hydroxyde de cuivre : 375g	
Kocide 35 DF	3 kg	24h	21j	20m	6/an	WG	Hydroxyde de cuivre : 35%	
Nordox 75 WG	2 kg	6h	21j	5m	Non notifié	WG	Oxyde cuivreux : 750g	
Blason/Esdeaine	2 l	6h	3j	5m	8/an	SL	COS-OGA : 12,5 g	Utilisation en association
OÏDIUM								
Fluidosoufre	25 kg	48h	3j	5m	3/an	DP	Soufre sublimé : 99%	10j entre 2 appli.
Microthiol Dispers	12,5 kg	6h	3j	5m	8/an	WG	Soufre micronisé : 80%	Acariose, Erinose : 20 kg/ha Excoriose : 1,25 kg/hl
Lucifère	12,5 l	6h	5j	5m	8/an	SC	Soufre micronisé : 800g	
Héliosoufre S	7,5 l	24h	5j	5m	12/an	SC	Soufre 700g + Terpènes de pin	Erinose : 7,5 l/ha
Essen'ciel	1,6 l	24h	1j	5m	6/an 7j entre 2 trait.	ME	Huile essentielle d'orange : 60g	Mildiou : 1,6l/200l d'eau soit 0,8% max.
Armicarb	5 kg	6h	1j	5m	8/an	SP	Bicarbonate de potassium : 85%	Recommandé association 3 kg/ha (2% max). Ne pas utiliser pendant la floraison.
Blason/Esdeaine	2 l	6h	3j	5m	8/an	SL	COS-OGA : 12,5 g	Utilisation en association
Taegro	0,370 kg	6	3j	5m	10/an	WP	Bacillus amyloliquefaciens : 13%	Dose conseillée : 0,185 kg/ha Attention : produit à préempater
Sonata	5 l	6	1j	5m	6/an	SC	Bacillus pumilus QST 2808 : 14,3g	Utilisation en association
INSECTICIDES								
Pyrevert	1,5 l	6h	3j	50m	3 trait./ha/an	EC	Pyréthrine : 18,61g/l	Cicadelles FD uniquement
Rak 1 + 2 (3G)	500 caps	6h		5m	/	VP	Acétate de Z9 + Acétate E7	
Success 4	0,1 l	6h	14J	20m	3 trait./ha/an	SC	Spinosad : 480g/l	Chenilles phytophages, drosophile 0,2 l ZNTT 5m
Xen Tari	1 kg	24h	3j	5m	6 trait./ha/an	BG	Bacillus thuringiensis 35000 UIDPM/MG	Stade tête noire, lessivage 25 mm
BOTRYTIS								
Rhapsody	4 l/ha	6h	3j	5m	4 trait./an 5j entre 2 trait.	SC	Bacillus subtilus QST 713 1.0E+09 UFC/g	BBCH 60 à 89
Méalone	4 l	6h	3j	5m	4/an	CS	Géranol : 66g, Thymol : 66g, Eugénol : 33g	3l/ha avec adjuvantation, recommandé à partir pré-fermeture de grappe
Armicarb	5 kg	6h	1j	5m	8 trait./ha/an stade A,B,C	SP	Bicarbonate de potassium : 85%	3 kg/ha en localisé (2% max.)
Taegro	0,370 kg	6h	3j	5m	10/an 7j entre 2 app.	WP	Bacillus amyloliquefaciens : 13%	Attention : produit à préempater
DIVERS								
Fieldor Max	0,15%	6h	celle des produits mélangés	5m		EC	Triglycérides ethoxylés de soja : 790g/l	
Escalator	1 kg/ha	6h	/	5m	2/an	WP	Trichoderma asperellum et gamsii 3x10 ⁷ (CFU)/g + substrat nutritif	Homologué sur ESCA, BDA, Eitypiose. Pulvériser après la taille. Biocontrôle. DAR BBCH 10. Volume bouillie 200 l/ha.

Pour connaître les pictogrammes de danger, se référer aux tableaux par maladie des pages précédentes.

Apports au sol - Activateurs microbiens

Spécialité	Composition	Dose recommandée en association	Commentaires
Humigène PFFB	2 composts végétaux, engrais activateurs	1 pack/4ha	Utilisation avec de l'eau non chlorée
Actigrains Pulv.	Ferments rhizosphériques	1 pack/4ha	Mettre directement dans la cuve
Humisfer	Zéolithe, farine, crevette, poudre de racines	200 gr/ha	Mettre dans le bac en fin de fermentation
Remédier	Champignons lignolytiques	1 kg/ha	5 kg/ha en solo
Actipreta	Ferments de compostage	2,5 l/ha	Mettre directement dans la cuve



Apports foliaires - Engrais

Spécialité	Composition	Dose recommandée en association	Norme
POUDRAGE			
Litho-argile	Mélange de calcaire et d'argile	25 à 50 kg/ha	
Algocuivre	Soufre élémentaire, Maërl, engrais à base de cuivre	25 à 50 kg	CE + NFU 44-001
Algosoufre	Soufre élémentaire, Maërl, engrais à base de cuivre	25 à 50 kg	CE + NFU 44-001
PULVERISATION			
Mouillant Biofa	Savon potassique (3,2% de K2O)	0,2 l/hl	NFU 42 004
Silibrix	Protéines de lait, extraits végétaux, S, Mg	0,5 à 2 l/ha	NFU 42 004
Silicuivre	Extraits végétaux, silice, cuivre	0,75 à 2 l/ha	CE
Silizinc	Extraits végétaux, silice, Mn, Zn, B	0,75 à 2 l/ha	CE
Stilac NF	Fenugrec, soufre, lactoserum	3 à 5 kg/ha	NFU 42 001
Soufre Biofa	Soufre élémentaire 80%, extrait de lignine	4 à 12 kg/ha	CE + NFU 42 004
Lactosoufre	Soufre élémentaire 480g/l, produits laitiers et lacto fermentés	5 à 7 l/HA	NFU 44 204
Kanne	Jus de céréales lactofermentés, Na	4 à 6 l/ha	NFU 42 004
Biofalgue	Algues marines	1 à 3 l/ha	NFU 42 004
Soufroligo	Bouillie sulfocalcique (Ca, Mn, SO2 et Zn)	10%	NFU 42 003-1
Invelop white protect	Talc E553b 52% SiO2, 30% MgO, 4% Al2O3	7-15 kg/ha	
Citromer	Extrait d'écorce d'orange 12%	2 l/ha	

Apports foliaires - Anti-carenciels

Spécialité	Composition	Dose recommandée en association	Commentaires
Seactiv Opal	4,8g/l de manganèse, 3,5g/l zinc	3 à 5 l/ha	Carences manganèse et zinc
Seactiv Viridis	5,5 % de fer soluble dans l'eau	3 à 5 l/ha	Chlorose ferrique
Chambore	100g/l bore et physio stimulant	1,5 l/ha fol. - 5 l/ha au sol	Carences en bore
Flosève	4% de bore et 0,17% de molybdène associé à des acides fulviques	2 l/ha	Carences en bore
Dionysos Alga Mg0	6,6% Magnésie + 13% S	3 à 4 l/ha	Carences magnésiennes
Nutrikali	70g/l de potassium + 40g/l d'azote AA	3 à 5 l/ha	Carences potassiques
Alpha FeSR	Fer chélaté EDTA 13,2%	1,5 kg/ha	Carences ferriques
Fer 6	Fer chélaté EDTA 6%	20 à 50 kg/ha	Carences ferriques Apport au sol !

Apports foliaires - Bio-stimulants

Spécialité	Composition	Dose recommandée en association	Norme	Commentaires
Vineus Pro Floraison	Fractions de levures + Glycine-Betaine : 97%	3 kg/ha (stade : BFS)	Homologué n°1000042/1000052	Régule les mécanismes de la floraison. Résistance au stress abiotique.
Ecobios	Lipoxylène de cuivre : 40%	0,15 ml x2 passages		Epaississement de la peau des baies.
Lalstim osmo	Glycine-Betaine : 97%	2 kg/ha x2 passages (FG;V)	Homologué n°1000042	Osmoprotecteur. Limite éclatement des baies
Lalstim fit	Fractions de levures	2 l/ha (stade : BFS), 2 l/ha (stade : nouaison),	Homologué n°1000052	Régule les mécanismes de la floraison.



Anticipez les aléas climatiques,
ÉQUIPEZ-VOUS !

3 sortes de bougies

1. Huile minérale

2. Huile végétale

3. Graisse animale

Le +

Des recharges à positionner dans
des pots déjà utilisés...

Pratiques, économiques
et écoresponsables !

BVS
BOURGOGNE
Viti Service

Distributeur de produits phytopharma-
ceutiques à usage professionnel.
N° d'agrément BO 10205.

Anticipez vos futurs besoins et équipez-vous avant les premières gelées...

Une équipe vigne À VOTRE SERVICE

Votre partenaire BVS vous accompagne
dans votre démarche qualité !



B.V.S. NUITS-ST-GEORGES

1 impasse Eiffel - 21700 NUITS-ST-GEORGES
Tél. : 03 80 61 02 13 - Fax : 03 80 61 32 74

Resp. mag. : Isabelle GOUACHON 03 80 61 02 13
Technicien : Morgane LE TACON 06 71 41 51 48
Technicien : Gilbert GAGNEPAIN 06 85 13 30 01
Technicien : Laurent MIGNOT 06 82 65 90 58

B.V.S. BEAUNE

Rue Ampère - BP 90197 - 21205 BEAUNE CEDEX
Tél. : 03 80 22 02 78 - Fax : 03 80 22 89 77

Resp. mag. : Damien MAILLET 03 80 22 22 50
Technicien : Romain GRIFFON 06 85 13 29 94

B.V.S. CHASSEY-LE-CAMP

Les Garruches - RD974 - 71150 Chassey-le-Camp
Tél. : 03 85 94 70 16 - Fax : 03 85 94 70 18

Resp. mag. : Pedro PEREIRA 03 85 94 70 16
Technicien : Antoine MONTAGNE 06 74 32 73 16

B.V.S. MERCUREY

Rue du Clos Rond - 71640 MERCUREY
Tél. : 03 85 45 23 70 - Fax : 03 85 45 25 16

Resp. mag. : Cyril BAS 03 85 45 23 70
Technicien : Yannick FLAGEL 06 72 06 01 62